

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N° 2024/056/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- L'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- La délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer un contrat avec la société **L CONSEILS** - 5 Bis Avenue Maurice Ravel - 92160 ANTONY - dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le diagnostic des installations de sûreté du Musée Louis-Philippe,**DECIDE :**

Article 1 : Il est conclu un contrat avec la société **L CONSEILS** - 5 Bis Avenue Maurice Ravel - 92160 ANTONY - dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le diagnostic des installations de sûreté du Musée Louis-Philippe.

Article 2 : La prestation se décompose en 2 phases :

- Phase 1 : Audit existant et des besoins

- Phase 2 : Etude de faisabilité

Pour un montant total de 9 250,00 € HT soit 11 100,00 € TTC.

Elle comporte également 2 tranches :

- Tranche optionnelle 1 : Rédaction et validation du dossier de consultation des entreprises
Pour un montant de 2 850,00 € HT soit 3 420,00 € TTC.- Tranche optionnelle 2 : Analyse des offres et présentation du rapport d'analyse
Pour un montant de 7 150,00 € HT soit 8 580,00 € TTC.

Article 3 : Des acomptes seront réglés au fur et à mesure de l'avancement de la prestation.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le vingt-neuf février deux mil vingt quatre

Le Maire de la Ville d'EU,
CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE
Michel BARBIER

